CANADA PROVINCE DE QUÉBEC CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU FER



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, tenue le 8 avril 2024 à 20h00 au Centre administratif à Sept-Îles.

| ^ . | , | |
|------------|-------|-----|
| Sont | prése | nts |

M^{me} Claire Barriault

M^{me} Nadia Beaudoin

M^{me} Cindy Bourgeois

M^{me} Michela Cox

M^{me} Ginette Fontaine

M^{me} Caroline Leduc

M^{me} Mélanie Raymond

M^{me} Kyra Robertson

M^{me} Jessica St-Laurent

M. Denis Clements

M. Amaury LeBoyer M. Daniel Poitras

M. Maxime Thériault

Sont absentes

M^{me} Lyne Lévesque M^{me} Stéphanie Pineault-

Chambers

Sont aussi présents

M. Richard Poirier, directeur général

M^{me} Mireille Lejeune, Secrétaire général

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur LeBoyer ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

VÉRICATION DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE

Madame Mireille Lejeune valide la légalité de la séance. La séance est légale. II est 20h02.

RÉFLEXION

M. LeBoyer mentionne son appréciation de la discussion sur le PEVR et a hâte d'avoir un bilan de l'instauration de la mise à niveau.

CA 2023-2024/049

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et résolu que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

CA 2023-2024/050

PÉRIODE D'INSCRIPTION AUX QUESTIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Ginette Fontaine et résolu que la période d'inscription aux questions diverses demeure ouverte.

Adopté à l'unanimité



CA 2023-2024/051

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT/ 8 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT la volonté du CA d'optimiser l'efficacité des rencontres par la mise en place d'un ordre du jour de consentement;

CONSIDÉRANT que les administrateurs ont pris connaissance à l'avance des documents;

CONSIDÉRANT que si un administrateur estime qu'un élément de l'ordre du jour de consentement mérite d'être examiné et discuté avant décision, il peut en faire part au conseil et que ce point sera alors retiré de l'ordre du jour de consentement pour être discuté;

CONSIDÉRANT que seuls les sujets non controversés qui ne nécessitent pas de délibération peuvent faire partie de l'ordre du jour de consentement.

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Denis Clements et résolu D'ADOPTER les points suivants à l'ordre du jour de consentement :

- Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024;
- Adoption du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024;
- · Résolutions à entériner;
- Politique relative à la gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

Adopté à l'unanimité

CA 2023-2024/051.1

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL **DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT l'article 170, 2e paragraphe de la « Loi sur l'instruction publique » : « Le Conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024 a été remis à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Denis Clements et résolu de dispenser la secrétaire de la séance de lire le procès-verbal.

Adopté à l'unanimité

CA 2023-2024/51.2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Denis Clements et résolu d'accepter le procès-verbal suivant :

Procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024 du conseil d'administration tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

CA 2023-2024/51.3

RÉSOLUTIONS À ENTÉRINER /

RÉFECTION DE LA PLOMBERIE PRINCIPALE / CENTRE ÉDUCATIF DE FERMONT / ADJUDICATION DU CONTRAT À L'ENTREPRENEUR **RÉSOLUTION DG 2023-2024/041**



ACQUISITION D'UNE FOREUSE HYDRAULIQUE SUR CHENILLES / CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE /

RÉSOLUTION DG 2023-2024/042

CONSIDÉRANT les consultations réalisées auprès des membres du conseil d'administration pour AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL d'accorder:

- Le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Cévico Inc., pour la réfection de la plomberie principale au centre éducatif de Fermont, pour un montant forfaitaire de 1 283 300,00 \$ excluant les taxes provinciales et fédérales correspondant à la portion des travaux du CSS du Fer (projet B);
- Le contrat pour l'acquisition d'une foreuse hydraulique sur chenilles neuve, à Solution Mécanique Diesel Inc., pour la somme de 505 500 \$ (avant taxes).

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Denis Clements et résolu à l'unanimité ou à majorité d'entériner les résolutions DG 2023-2024/041 et DG 23-24-042.

Adopté à l'unanimité

CA 2023-2024/051.4

POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DES RISQUES DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE **GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT que suivant l'article 3 de la directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle adoptée par le Conseil du trésor, le dirigeant de chaque organisme public doit notamment concevoir et mettre en place un cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle permettant aux intervenants stratégiques, dont le responsable de l'observation des règles contractuelles, d'identifier, d'analyser et d'évaluer ces risques ainsi que de mettre en place des contrôles ou des mesures d'atténuation;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion (CCG);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Denis Clements et résolu d'adopter le projet de politique tel que présenté et que celui-ci entre en vigueur à la date de son adoption.

Adopté à l'unanimité

CA 2023-2024/052

PLAN D'EFFECTIF 2024-2025

CONSIDÉRANT les besoins énoncés;

CONSIDÉRANT les difficultés en recrutement;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel soutien et de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines.

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Cindy Bourgeois et résolu de procéder à l'adoption du plan d'effectif 2024-2025 (soutien et professionnel) tel que présenté.

Adopté à l'unanimité



CA 2023-2024/053

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES / **ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

CONSIDÉRANT l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fer doit répartir de façon équitable entre ses établissements l'ensemble des revenus disponibles, déduction faite du montant qu'elle détermine pour ses besoins et ceux de ses comités:

CONSIDÉRANT que les consultations nécessaires ont été effectuées ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Caroline Leduc et résolu D'ACCEPTER le document « OBJECTIFS ET PRINCIPES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 ».

Adopté à l'unanimité

CA 2023-2024/054

CALENDRIERS SCOLAIRES 2024-2025 FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES **FORMATION PROFESSIONNELLE**

CONSIDÉRANT l'article 238 et 252 de la Loi sur l'instruction publique qui mentionne que le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles et centres en tenant compte de ce qui est prévu aux régimes pédagogiques;

CONSIDÉRANT QUE les calendriers choisis respectent les paramètres adoptés le 6 novembre 2023 par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation effectuée;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Jessica St-Laurent et résolu D'ÉTABLIR les calendriers de l'année scolaire 2024-2025 tels que présentés pour les ordres d'enseignement suivants.

Adopté à l'unanimité

CA 2023-2024/055

DESTRUCTION DE DOCUMENTS INACTIFS REPRODUITS SUR UN AUTRE SUPPORT **DOSSIERS DES ÉLÈVES 1980 À 2021/**

CONSIDÉRANT que le projet de numérisation des documents inactifs (dossiers des élèves de 1980 à 2021) a été réalisé de manière à assurer la valeur juridique des documents et l'équivalence fonctionnelle des supports conformément aux prescriptions de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (LCCJTI);

CONSIDÉRANT que le projet de numérisation des dossiers des élèves de 1980 à 2021 a été réalisé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en matière de numérisation de substitution, notamment en ce qui concerne la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés;

CONSIDÉRANT l'accessibilité aux archives du Centre de services scolaire du Fer quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics;

CONSIDÉRANT qu'une description sommaire des documents inactifs à éliminer est annexée à la présente résolution (voir le formulaire de demande de destruction);



IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Claire Barriault et résolu D'AUTORISER la secrétaire générale à demander à Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation d'éliminer des documents inactifs sources pour et au nom du Centre de services scolaire du Fer.

Adopté à l'unanimité

CA 2023-2024/056

DIRECTION GÉNÉRALE

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et résolu d'accepter le rapport de la direction générale tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

BLOC SUJETS

QUESTIONS DIVERSES

CA 2023-2024/057

HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Cindy Bourgeois et résolu de suspendre la séance à 20h43.

Mme Nadia Beaudoin se retire.

Adopté à l'unanimité

CA 2023-2024/058

REPRISE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Daniel Poitras et résolu de reprendre la séance à 20 h 45.

CA 2023-2024/059

RENVOI POUR BRIS DE CONTRAT DU MEMBRE DU PERSONNEL **MATRICULE 2678**

CONSIDÉRANT le dossier du membre du personnel portant le numéro de matricule 2678:

CONSIDÉRANT les différents événements survenus amenant notamment à application au bris de contrat tel que prévu aux dispositions applicables de la convention collective;

CONSIDÉRANT l'incapacité se dénotant à l'ensemble des événements survenus dans le cadre de l'emploi;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la convention collective;

CONSIDÉRANT la présentation du dossier et les délibérations en huis clos au comité plénier;

APRÈS MURES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Ginette Fontaine et résolu de :

- Prendre acte du bris de contrat;
- Procéder au renvoi pour bris de contrat et pour incapacité du membre du personnel portant le numéro de matricule 2678;
- Mandater la directrice du Service des ressources humaines, Mme Nancy Noël, pour donner suite à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

Madame Nadia Beaudoin réintègre la séance



CA 2023-2024/060

MISE SUR PIED D'UN COMITÉ RELATIF À LA SUCCESSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT le départ du directeur général annoncé depuis un certain temps;

CONSIDÉRANT que le processus de nomination des directions générales n'est pas encore achevé par les instances supérieures;

CONSIDÉRANT la volonté d'éviter que le poste de direction générale connaisse une période de vacances;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT qu'une reddition de compte sera faite au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Maxime Thériault et résolu de mettre en place un comité de transition composé des personnes suivantes :

- Amaury LeBoyer
- Jessica St-Laurent
- Mélanie Raymond

Adopté à l'unanimité

BLOC D'INFORMATIONS

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL **D'ADMINISTRATION**

PAS DE QUESTIONS

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Pas de public.

RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉ DE PARENTS

Séances du 7 février et du 3 avril au cours desquelles il a été questions :

- Situation à Fermont pour l'école secondaire;
- Le projet d'OPP va très bien et l'appel est relancé jusqu'en mai pour des activités:
- Formation de la boîte à clés;
- Achat de chandails promotionnels;
- Représentation dans les écoles de Port-Cartier l'an prochain afin d'attirer des représentants et faire du recrutement;
- Félicitations reçus pour le pamphlet par la FCPQ;
- Projet de soirée reconnaissance locale;
- Bal : les consignes pour le choix des accompagnateurs rendent le comité de parents mal à l'aise. Ils jugent la pratique discriminatoire.



COMITÉ EHDAA

- Révision de la politique à venir;
- Budgets attribués en ergothérapie pour de l'essai de matériel;
- Projet de cour d'école à Jacques-Cartier.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Discuté en plénier.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Discuté en plénier.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Discuté en plénier.

COMITÉ RAP CÔTE-NORD

Poursuit ses actions. M. Poirier a participé au cocktail sur la persévérance scolaire où Mme Chantal Pitre a été honorée. Une discussion avec M. Laurent Duvernay Tardif a eu lieu et il aimerait venir visiter l'école de Fermont.

Beaucoup plus dirigé sur nos besoins.

RSEQ CÔTE-NORD

Les activités se poursuivent.

FCSSQ

Poursuit ses actions:

- Avis juridique sur l'éclipse;
- Négociation Nous représente;
- Protecteur de l'élève;
- Pénurie de Main-d'œuvre;
- Conseil général à venir.

CA DU CÉGEP DE SEPT-ÎLES

M. Louis Ferland a été nommé officiellement.

URASQ

Discuté en plénier.

CA 2023-2024/061

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Nadia Beaudoin et résolu que la séance soit levée à 21h17.

La prochaine rencontre est prévue le 27 mai 2024.

Adopté à l'unanimité



ÉVALUATION DE LA RENCONTRE-HUIS CLOS

Amaury Le Boyer Président Mireille Lejeune Secrétaire de la réunion

